

N° 05/06.2026

Hautemorges, le 28 mai 2026

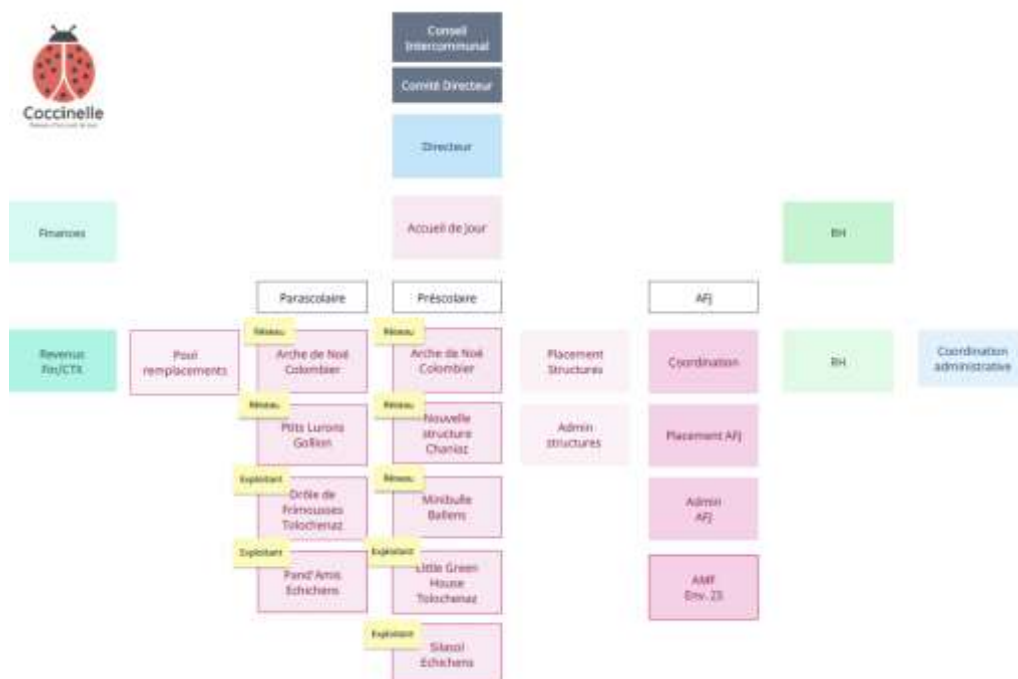
BUDGET COCCINELLE 2027

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions des articles 35 et 35a du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), de l'article 31 des statuts de l'Association Coccinelle, nous avons l'avantage de soumettre le présent préavis portant sur le budget 2027 de l'Association Coccinelle.

1. PREAMBULE

Le Réseau d'accueil de jour Coccinelle est une association de communes au sens des art 112 et ss de la Loi sur les Communes. Elle est composée des 16 communes du district de Morges. Les communes d'Aclens, Ballens, Berolle, Bière, Bremblens, Clarmont, Echichens, Gollion, Hautemorges, Lully, Mollens, Montricher, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges et Vuillerens ont constitué une association intercommunale au sens de la Loi sur les communes (art. 112 et suiv. LC), au 1er janvier 2027. Celle-ci assume plusieurs buts, dont la création et la gestion d'un réseau d'accueil de jour au sens de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (art. 27 LAJE). Elle est désignée ci-après par le terme "l'Association".



2. PÉRIMÈTRE ET PRESTATIONS DU RÉSEAU

Conformément à ses statuts, le Réseau Coccinelle poursuivra en 2027 la mise en œuvre progressive de ses missions, soit la constitution et la gestion d'un réseau d'accueil de jour préscolaire, parascolaire et familial.

À compter du 1^{er} janvier 2027, le Réseau Coccinelle deviendra ainsi l'employeur direct de plusieurs structures et prestations d'accueil, à savoir notamment la structure « L'Arche de Noé » à Colombier, « Minibulle » à Ballens, une UAPE à Gollion, ainsi que 23 accueillantes en milieu familial (AMF). Le réseau assurera par ailleurs, de manière centralisée, la gestion administrative, financière et des ressources humaines, ainsi que la coordination de l'ensemble des prestations.

Par ailleurs, une nouvelle structure préscolaire de 27 places ouvrira ses portes au printemps 2027 et sera intégrée au Réseau Coccinelle dès sa mise en exploitation.

D'autres structures parascolaires, telles que « Les Pand'Amis » à Echichens ainsi que « Drôles de Frimousses » à Tolochenaz, intégreront dans un premier temps le réseau en qualité d'exploitants partenaires, avant une intégration complète selon un calendrier qui sera défini par les organes compétents du réseau. Il en va de même pour l'ASIABE.

Enfin, les structures préscolaires CVE Silasol à Echichens et Little Green House à Tolochenaz mettront des places d'accueil à disposition du Réseau Coccinelle dans le cadre de conventions d'exploitation, sans vocation à intégrer pleinement le réseau au-delà de leur rôle d'exploitants partenaires.

À terme, l'offre exploitée ou coordonnée par le Réseau Coccinelle représentera ainsi environ 336 places en accueil collectif parascolaire ainsi que 169 places en accueil collectif préscolaire, auxquelles s'ajouteront les prestations délivrées en accueil familial de jour.

Au 1^{er} janvier 2027, l'ensemble de ces prestations représentera une organisation d'environ une centaine de collaboratrices et collaborateurs répartis entre les structures d'accueil collectif, l'accueil familial de jour ainsi que les fonctions administratives et de coordination du réseau.

3. BUDGET ET COMMENTAIRES

Le présent préavis présente, le budget 2027 du Réseau Coccinelle ainsi qu'une prévision de la facturation aux communes membres.

Charges :

Le budget 2027 a été établi à partir des informations et budgets transmis par les structures appelées à intégrer le Réseau Coccinelle. Ces données ont fait l'objet d'une harmonisation importante afin d'obtenir un budget consolidé et cohérent à l'échelle du réseau.

Pour les structures disposant déjà d'un budget prévisionnel 2027, les montants transmis ont été repris et analysés afin d'assurer une présentation homogène entre les entités.

Pour les structures ne disposant pas encore d'un budget formalisé, les estimations ont été établies sur la base des comptes 2025 connus, adaptés en tenant compte de l'évolution prévisible des charges ainsi que d'une marge de sécurité destinée à anticiper les variations liées à la mise en place du nouveau réseau.

Concernant les futures structures en cours de développement, les estimations budgétaires ont été réalisées par analogie avec des structures comparables déjà en activité. Les charges et produits ont ainsi été extrapolés proportionnellement au nombre de places d'accueil prévues ainsi qu'au mode d'accueil concerné.

Une fois les budgets de base consolidés, plusieurs ajustements ont été apportés afin de standardiser les conditions de fonctionnement à l'échelle du Réseau Coccinelle. Ces adaptations concernent notamment :

- l'harmonisation des charges sociales ;
- l'application de conditions salariales cohérentes entre les structures ;
- la prise en compte des échelles salariales cantonales ;
- l'uniformisation de certains postes de charges administratives et d'exploitation.

Le budget 2027 intègre également les charges liées à la future équipe administrative du Réseau Coccinelle. Les estimations ont été établies en se basant notamment sur :

- les charges actuellement supportées par l'AJEMA ;
- les besoins en personnel administratif et de coordination nécessaires au fonctionnement du futur réseau employeur ;
- les échelles salariales cantonales applicables ;
- les coûts liés aux locaux administratifs et aux frais de fonctionnement généraux.

Certaines charges liées à des actifs qui seront repris par les communes ont également dû être estimées dans le cadre du présent budget. À titre d'exemple, le loyer de l'immeuble actuellement exploité par la structure « L'Arche de Noé » et qui sera à terme repris par la commune concernée a fait l'objet d'une estimation intégrée au budget 2027.

Ces éléments permettent d'obtenir une vision consolidée des charges de fonctionnement du Réseau Coccinelle pour 2027.

Produits :

Côté produits, plusieurs adaptations ont également été apportées afin d'assurer une approche uniforme entre les structures.

La participation des parents a été harmonisée sur une base correspondant à environ 43 % des charges totales.

Par ailleurs, le budget 2027 tient compte d'un subventionnement de la FAJE correspondant à 33.25 % des charges salariales du personnel éducatif. Le personnel administratif n'est pas subventionné.

D'autres produits ont également été pris en considération afin d'établir une projection aussi réaliste que possible, à savoir :

Concernant la nouvelle structure de Chaniaz : les subventions de la FAJE, l'adhésion à la CCT pour un montant de CHF 5'000.-, une aide au démarrage de CHF 5'500.- multipliée par le nombre de places, soit 27, ainsi qu'une éventuelle aide à la pierre pouvant aller jusqu'à CHF 4'300.- par place.

Une demande de subvention sera déposée en ce sens, étant toutefois précisé que l'octroi de cette aide dépendra de la disponibilité du fonds cantonal dédié. Il est également à noter que cette mesure prend fin au 31 décembre 2026 et que, conformément aux exigences en vigueur, les travaux de construction devront avoir débuté avant cette échéance afin que la demande puisse être déposée.

Une subvention FAJE de CHF 30'000.- destinée au personnel en formation ;

La taxe annuelle de CHF 50.- par contrat renouvelé (sur une base de 850 contrats) a été intégrée aux produits « part des parents ».

Établissement du tableau et projection des volumes d'heures :

Le tableau annexé au présent préavis a été établi sur la base des contrats actifs au mois de juin 2026. Les volumes d'heures relevés ont été projetés sur une année complète en les multipliant par douze, afin d'obtenir une estimation des volumes d'heures pour l'année 2027, répartis entre les différentes catégories d'accueil, soit l'AFJ préscolaire, l'AFJ parascolaire, le préscolaire collectif et le parascolaire collectif.

Ces projections ont ensuite été complétées afin d'intégrer les développements de places d'accueil connus et planifiés du Réseau Coccinelle dès 2027.

Structure préscolaire de Chaniaz

Les projections intègrent l'ouverture prévue d'une nouvelle structure préscolaire de 27 places à Chaniaz. Le volume d'heures retenu a été estimé sur la base d'une structure comparable. Cette estimation a toutefois été volontairement revue légèrement à la baisse, l'ouverture étant prévue au printemps 2027 et la structure ne fonctionnant dès lors pas à pleine capacité sur l'ensemble de l'exercice.

Les heures liées à cette future structure ont été réparties de la manière suivante :

- 50 % pour la commune de Hautemorges ;
- 10 % pour la commune de Bière ;
- le solde réparti entre les autres communes concernées.

Cette répartition a été établie sur la base du nombre d'enfants actuellement en liste d'attente par commune dans le périmètre proche de la future structure. À ce stade du projet, il n'est toutefois pas encore possible de déterminer avec précision la provenance effective des futurs enfants accueillis. La répartition réelle pourra naturellement évoluer en fonction de la fréquentation effective de la structure.

Augmentation des places des Pand'Amis UAPE

Les projections intègrent également l'augmentation de capacité prévue de la structure parascolaire Les Pand'Amis, qui passera de 60 à 72 places, dès août 2026.

Développement parascolaire à Gollion – 36 places

Les projections tiennent également compte de l'intégration de l'UAPE de Gollion. Bien que cette structure parascolaire existe déjà actuellement, elle demeure, jusqu'au 31 décembre 2026, hors Réseau et directement gérée par la commune.

Dès 2027, les heures liées à cette structure ont été intégrées au tableau et imputées à 100 % à la commune de Gollion, le projet ayant vocation à couvrir prioritairement les besoins identifiés sur le territoire communal. Les autres communes fréquentant le collège de Gollion étant actuellement rattachées au réseau AJERCO, les éventuelles fréquentations feront l'objet de conventions inter-réseaux permettant la refacturation des heures concernées.

Structure préscolaire Little Green House, 66 places préscolaires à Tolochenaz

Le budget 2027 intègre également les heures liées à la structure préscolaire Little Green House (LGH), ouverte dès le 1er janvier 2026. Cette structure représente une augmentation importante de l'offre préscolaire sur le périmètre du Réseau Coccinelle, avec la création de 66 places supplémentaires. Ces places ont été créées afin de pallier au départ de l'AJEMA de Morges, de St-Prex et des communes ASSAGIE, lequel a réduit de manière importante l'offre préscolaire disponible sur le périmètre du futur réseau. Les places offertes par la LGH sont régies par une convention liant la structure au Réseau Coccinelle.

Particularité de Montricher

Le nombre d'heures attribué à la commune de Montricher s'explique par le fait que cette commune fait aujourd'hui partie du réseau AJERCO. Les heures renseignées dans le tableau correspondent donc principalement à des projections hypothétiques liées à la future structure de Chaniaz et Little Green House. Le nombre d'heures effectif pourrait ainsi être plus élevé dans les faits.

Détermination du volume horaire de la structure Asiabe

La structure ASIABE intègre le réseau Coccinelle au 1er août 2027. Sur la base des comptes fournis par l'association, son volume horaire pour l'exercice 2027 a été calculé par proratisation sur 5 mois, correspondant à la période d'affiliation effective au sein du réseau (août à décembre 2027). Les heures ont naturellement été imputées sur les communes ASIABE.

Répartition des coûts entre les communes

La répartition des coûts à charge des communes a été effectuée proportionnellement au nombre d'heures d'accueil attribuées à chaque commune, conformément au mode de financement prévu par les statuts de l'Association.

Afin de tenir compte au mieux des différences de coûts existant entre les différents types d'accueil, les calculs ont été réalisés séparément pour :

- l'accueil préscolaire ;
- l'accueil parascolaire ;
- l'accueil familial de jour.

Les charges propres au fonctionnement du Réseau Coccinelle ont ensuite été réparties entre les communes proportionnellement au volume total d'heures d'accueil consommées.

La méthodologie retenue vise à proposer aux communes une estimation aussi réaliste et prudente que possible dans un contexte de création de réseau et d'intégration progressive des structures. Les hypothèses présentées constituent ainsi une base de travail budgétaire permettant d'assurer la continuité du financement tout en conservant une logique de facturation fondée sur la consommation réelle des prestations.

Le budget 2027 présenté ci-après, constitue ainsi un budget permettant d'anticiper l'intégration progressive des différentes structures au sein du Réseau Coccinelle, tout en assurant une vision financière consolidée et prudente pour la première année complète d'exploitation du réseau.

Il s'agit toutefois bien de projections réalisées sur la base des contrats actifs en juin 2026 et des développements connus à ce jour. Comme actuellement, un décompte définitif sera ensuite établi sur la base de la consommation effective réelle des heures d'accueil par les habitants de chaque commune. Le financement communal demeurera ainsi entièrement corrélé à la consommation effective constatée.

Évolution des capacités d'accueil — Réseau Coccinelle

Le tableau ci-après présente l'évolution du nombre de places d'accueil liés aux principaux projets de développement intégrés au budget 2027 du Réseau Coccinelle. Ces éléments concernent tant la création de nouvelles places préscolaires que le développement ou l'intégration de nouvelles prestations parascolaires sur le périmètre du Réseau.

Ces augmentations d'activité découlent notamment de l'ouverture de la structure Little Green House (LGH) dès le 1er janvier 2026, de l'ouverture projetée de la structure préscolaire de Chaniaz au printemps 2027, ainsi que du développement des prestations parascolaires, notamment à Pand'Amis et à l'UAPE de Gollion ainsi qu'à l'intégration de l'ASIABE.

Le tableau ci-dessous met ainsi en évidence l'impact concret de ces nouveaux projets sur l'évolution du nombre de places autorisées pris en compte dans le cadre du budget 2027.

Préscolaire (places)

Structure	2025	2026	2027
<i>Minibulle (Ballens)</i>	10	10	10
<i>Arche de Noé – préscolaire</i>	44	44	44
<i>CVE Silasol (Echichens)</i>	22	22	22
<i>Little Green House (Tolochenaz)</i>	-	66	66
<i>Chaniaz</i>	-	-	27
Total préscolaire	76	142	169

Parascolaire (places)

Structure	2025	2026	2027
<i>Pand'Amis (Echichens)</i>	60	72	72
<i>Arche de Noé – parascolaire</i>	48	48	48
<i>Drôles de Frimousses (Tolochenaz)</i>	72	72	72
<i>UAPE de Gollion</i>	<i>hors réseau</i>	<i>hors réseau</i>	36
<i>ASIABE</i>	<i>hors réseau</i>	<i>hors réseau</i>	108
Total parascolaire	180	192	336

Impact financier sur les communes membres

L'augmentation significative des heures d'accueil, générée par la création de nouvelles places au sein du réseau, se répercute directement sur le déficit à couvrir par les communes membres. Plus le volume d'heures de garde augmente, plus la participation communale est appelée à croître, indépendamment de l'évolution des tarifs parentaux ou des subventions cantonales.

Le déficit prévisionnel du Réseau Coccinelle pour l'exercice 2027 s'élève à **CHF 6'583'150.01**, montant qui sera réparti entre les communes membres conformément à la clé de répartition définie dans les statuts de l'Association, à savoir 100 % à la consommation d'heures.

Ce déficit correspond à l'écart entre les charges totales d'exploitation du Réseau et l'ensemble des produits attendus, principalement la participation des parents (environ 43 % des charges), la subvention de la FAJE (33.25 % des charges salariales du personnel éducatif) et les autres produits mentionnés ci-dessus. Il représente ainsi la part résiduelle des coûts de fonctionnement du Réseau demeurant à la charge des communes membres.

Cette situation correspond à la phase de création et de montée en charge du Réseau. L'intégration progressive de nouvelles pourra dans un premier temps être absorbée par l'organisation et le personnel en place, sans engagements supplémentaires. La répartition des charges structurelles sur un volume d'accueil croissant devrait ainsi contribuer, à terme, à en optimiser le coût.

Budget 2027— Réseau Coccinelle

FINANCES - BUDGET RESEAU COCCINELLE

Taux de part. des parents 43.46%



Taux de subventionnement de la FAJE 33.25%

Coccinelle

Budget - Réseau Coccinelle		BUDGET 2027	
CHARGES	EPT	Montants	
Charges salariales personnel éducatif (sous-totaux)	0.00	8'879'875	
Direction pédagogique		622'147	
Tertiaire		3'933'146	
Secondaire II		2'007'401	
Auxiliaires/stagiaires et apprentis		937'903	
Charges sociales patronales pédagogiques	18.39%	1'379'278	
Charges salariales autre personnel (admin et autre) (sous-totaux)	0.00	2'598'747	
Direction Admin		744'432	
Personnel Admin		853'904	
Salaires des autorités et commissions, législatif, exécutif, ...		45'000	
Personnel autre (cuisine, concierge...)		550'989	
Charges sociales patronales autres	18.43%	404'423	
Loyers et charges immobilières		1'280'524	
Loyers		1'121'767	
Charges immeubles (eau, élec...)		158'757	
Repas		1'146'591	
Frais de Repas (Frais pour enfants et personnel)		1'146'591	
Nanou / Agence de placement (pédagogique/éducatif)		213'350	
Charges salariales (salaires + charges sociales)		195'187	
Frais de gestion / honoraires / TVA		18'163	
Autres charges (sous-totaux)		1'701'003	
Honoraires et prestations		428'862	
Formation continue		84'597	
Amortissements		74'733	
Autres charges (divers...)		1'112'810	
Charges exceptionnelles		-	
Autres (à préciser)		-	
Total des charges		15'820'091	
PRODUITS		Montants	
Part parentale		5'990'376	
Part des parents		5'990'376	
Subventions réseau		6'576'724	
Réseau Coccinelle - Parts communales (couverture de déficit)		6'583'150	
Réseau Coccinelle - Correctif subv. de l'année précédente (2026)		-	
Réseau Coccinelle - Solde de l'année (2027)		6'426	
Subventions FAJE		3'038'491	
FAJE - Subv. ordinaires encaissées (ou budgétisées)		3'061'257	
FAJE - CCT		5'000	
FAJE - Formation		30'000	
FAJE - Subvention mesure d'encouragement formation (sur salaire)		-	
FAJE - Correctif subv. de l'année précédente (2026)		-	
FAJE - Solde de l'année (2027)		57'766	
Autres (à préciser)...		-	
Aides au démarrage		148'500	
FAJE...		148'500	
Aide à la pierre		-	
Remboursements liés au personnel		-	
Remb assurances pers. pédagogique (APG, maternité, UJM, LAA)		-	
Versement OES (SESAP)		-	
Autres pédagog. (à préciser):		-	
Remb assurances pers. admin et autre (APG, maternité, UJM, LAA)		-	
Autres (à préciser):		-	
Participation des entreprises		-	
Participation des entreprises		-	
Autres produits - non liés au personnel		66'000	
Autres (à préciser):		-	
Autres (à préciser): Facturation gest.admin. LGH et Silasol		66'000	
Produits exceptionnels		-	
Autres (à préciser):		-	
Autres (à préciser):		-	
Total des Produits		15'820'091	

Répartition des coûts entre les communes

Commune	Heures AFJ pré	Heures-Préscolaire	Total des heures Préscolaire	Coût par commune	Heures AFJ para	Heures Parascolaire	Total des heures Parascolaire	Coût par commune	Total des heures annuel	Réseau Coccinelle	Subvention réseau Coccinelle à charge des communes
Aciens	0,0	19 098,9	19 098,9	99 572,95	2 127,6	9 631,4	11 759,0	63 487,53	30 857,9	65 876,33	228 936,81
Bailens	10 147,2	12 942,9	23 090,1	120 381,25	1 862,4	3 074,0	4 936,4	26 652,00	24 952,5	53 269,38	200 302,63
Berolte	3 645,6	1 161,5	4 807,1	25 061,77	950,4	5 663,8	6 614,2	35 710,57	10 257,5	21 897,93	82 670,27
Bière	31 882,8	16 969,1	48 851,9	254 691,41	8 341,2	4 990,0	13 331,2	71 976,17	57 193,1	122 097,59	448 765,18
Bremblens	0,0	21 312,9	21 312,9	111 115,74	0,0	8 876,6	8 876,6	47 925,23	30 189,5	64 449,41	223 490,38
Clarmont	922,8	11 862,9	12 785,7	66 658,81	0,0	3 035,0	3 035,0	16 386,20	12 854,1	27 441,34	110 486,34
Echichens	6 525,6	105 702,9	112 228,5	585 108,20	3 325,2	113 135,3	116 460,5	628 779,16	245 190,4	523 440,24	1 737 327,60
Gollion	2 722,8	30 276,9	32 999,7	172 045,38	722,4	35 864,4	36 586,8	197 534,94	69 586,5	148 555,46	518 135,77
Hautemorges	22 027,2	102 090,3	124 117,5	647 092,12	7 638,0	41 142,2	48 780,2	263 368,04	127 165,9	271 477,82	1 181 937,98
Lully	0,0	17 822,9	17 822,9	92 920,47	0,0	24 692,4	24 692,4	133 316,16	49 515,3	105 706,82	331 943,45
Mollens	2 160,0	2 421,5	4 581,5	23 885,59	0,0	1 302,8	1 302,8	7 033,92	4 581,5	9 780,62	40 700,13
Montricher	0,0	15 525,8	15 525,8	80 944,44	342,0	2 601,8	2 943,8	15 893,80	7 867,8	16 796,43	113 634,67
Romanel-sur-Morges	1 710,0	14 472,0	16 182,0	84 365,57	0,0	2 791,4	2 791,4	15 070,77	2 791,4	5 959,08	105 395,41
Toiochenaz	10 462,8	40 344,9	50 807,7	264 888,17	5 187,6	65 322,0	70 509,6	380 686,73	125 289,3	267 471,55	913 046,45
Vaux-sur-Morges	1 305,6	4 860,0	6 165,6	32 144,63	0,0	1 211,8	1 211,8	6 542,60	6 165,6	13 162,52	51 849,74
Vuillerens	3 847,2	21 042,9	24 890,1	129 765,63	1 501,2	13 315,2	14 816,4	79 994,88	39 706,5	84 766,69	294 527,19
Total général	97 359,6	437 908,2	535 267,8		31 998	336 649,98	368 647,98		844 164,6		
Coûts totaux (subvention totale)				2 790 642,10				1 990 358,69		1 802 149,22	6 583 150,01
Arché de Noé + Minibulle + Silasol + Chaniaz + LGH + AFJ					Arché de Noé + Gollion + Asiabe + Frimousse + Pand'Amis				(diff. de CHF 1 - selon budget total dû au arrondissement)		

*L'écart entre le montant du déficit communal dans le tableau « budget » et celui figurant dans le tableau de répartition des coûts correspond aux soldes AJEMA 2027 de deux structures reprises au sein du réseau, soit l'Arche de Noé parascolaire et le CVE Silasol.

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU RESEAU COCCINELLE

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- 1) d'approuver le budget de l'exercice 2027 de l'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE du Réseau d'accueil de jour Coccinelle.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 28.05.2026

Au nom de Coccinelle

François Delay
Président

Laurent Mottet
Secrétaire

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du **24.06.2026**